ACTE PUBLIÉ LE 7 JUIN 2024

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry Service : Marchés publics

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS DECISION DU MAIRE

N° 057 / 2024

<u>Objet</u>: Assistance pour la mise en œuvre d'une démarche de participation citoyenne — Notification du marché public.

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,

Vu la consultation en procédure adaptée des entreprises sous le n° 24S006, pour l'assistance pour la mise en œuvre d'une démarche de participation citoyenne,

Vu l'analyse des offres,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur, compétent pour effectuer la prestation, Considérant la commune, qui ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques nécessaires pour effectuer cette prestation,

DECIDE

Article 1 : De signer un marché public avec l'entreprise VOIX PUBLIQUE, sise 2 rue de la Clôture, à Paris 19^e,

<u>Article 2</u>: De confier la prestation à l'entreprise susmentionnée, pour une durée qui se confond avec la durée de la prestation, pour un montant de 49 987.00 € HT, soit 59 984.40 € TTC

Article 3: Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024,

Article 4: Un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le 27/05/2024

Olivier CORZANI Maire de Fleury-Mérogis Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération